



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

N° de résolution
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean	497,20 \$	Quote-part
Robitaille Equipement	1 341,76 \$	Pièces
Robin Pctvin inc.	367,92 \$	Location équipement
Services sanitaires R. Bonneau	816,32 \$	Roll-Off
Société historique du Saguenay	100,00 \$	Abonnement
Solution télécom	21,79 \$	Matériel
Spécialités YG	10,43 \$	Boulons
Transport Extra	1 034,78 \$	Location machinerie
Variété LCR	82,68 \$	Matériel
Environnement CA	1 776,37 \$	Honoraires professionnels
Stéphane Simard	429,18 \$	Bris d'aqueduc
Bell mobilité	144,75 \$	Cellulaire
Hydro-Québec	2 514,10 \$	Electricité
Luc Gagnon	539,00 \$	Ménage
Catherine Tremblay, notaire	25 000,00 \$	Terrain
Salairé D.A.S. emp. 6 février au 5 mars 2022	22 499,54 \$	
TOTAL	155 246,38 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 4 avril 2022.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

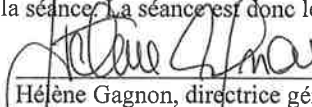
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.


Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 2 mai 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Nomination du pro-maire pour la période de mai à novembre 2022
 - 3.2 Reddition de comptes 2021 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
 - 3.3 Ressources humaines
 - 3.4 Appui au lancement touristique du Bas-Saguenay
 - 3.5 Appui pour la demande d'aide financière du Club motoneige du Fjord
 - 3.6 Achat de métaux



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 686-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2022-05-76

R-2022-05-77

R-2022-05-78

R-2022-05-79

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 3.7 Disposition de matériaux secs
- 3.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Acceptation dérogation mineure du 256 Chemin du Lac-Brébeuf
- 5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Aide financière du Club motoneigistes Saguenay pour les droits de passage
 - 5.2 Aide financière pour la rivière Petit-Saguenay
 - 5.3 Aide financière pour la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec
- 6. **INVITATION**
 - 6.1 Invitation souper-bénéfice Rivière Saint-Jean
- 7. **RAPPORT DES COMITÉS**
- 8. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Lettre de remerciement du Sentier Notre-Dame-Kapatakan
 - 9.2 Lettre de la ministre déléguée à l'Éducation concernant le projet PAFSSPA
 - 9.3 Remerciement du CREDD
- 10. **LISTE DES COMPTES**
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant à l'item Affaires suivantes les sujets suivants :

- 1- Nettoyage des plates-bandes
- 2- Demande de stationnement de roulotte en terrain privé
- 3- Aide financière pour le Comité de développement

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. RÉOLUTIONS

3.1 NOMINATION DU PRO-MAIRE POUR LA PÉRIODE DE MAI À NOVEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Johanne Bergeron comme pro-maire pour la période de mai 2022 à novembre 2022.

3.2 REDDITION DE COMPTES 2021 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 109 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le rapport final 2021 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2.

Coût du projet :	208 597 \$
Participation de la municipalité :	98 814 \$
Contribution MTQ :	109 783 \$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.3 RESSOURCES HUMAINES

Considérant que monsieur Carl Brisson, opérateur en eau potable et assainissement des eaux usées, a démissionné au mois de janvier 2022;

Considérant que la municipalité a essayé de recruter plusieurs personnes pour combler le poste;

Considérant que la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix accepte de partager l'employé;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du comité des ressources humaines et d'embaucher monsieur Emmanuel Simard comme opérateur en eau potable et assainissement des eaux usées pour une période de probation de six mois. Le contrat de travail de monsieur Emmanuel Simard fait partie de la présente résolution comme s'il était ici reproduit.

Il est également résolu de suivre la recommandation du comité des ressources humaines et d'embaucher des étudiants pour la saison estivale.

3.4 APPUI AU LANCEMENT TOURISTIQUE DU BAS-SAGUENAY

Considérant que les municipalités du Bas-Saguenay souhaitent s'unir pour effectuer un lancement conjoint de la saison touristique estivale;

Considérant que ce lancement aura lieu à Ferland-Boilleau le 1^{er} juin 2022 et devrait réunir une centaine de convives ainsi que des membres des médias;

Considérant que le budget pour l'activité s'élève à 2 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis accorde une subvention maximale de 525 \$ pour le lancement touristique du Bas-Saguenay.

3.5 APPUI POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB MOTONEIGISTE DU FJORD

Considérant que la motoneige est une composante fondamentale du développement du tourisme hivernal au Bas-Saguenay;

Considérant que le Club de motoneige du Fjord entretient le sentier 383 qui permet de relier les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et Charlevoix;

Considérant que ce sentier a besoin d'investissements importants pour aménager un nouveau tronçon sur le territoire de la ZEC Buteux – Bas-Saguenay, afin de garder ouvert le segment de la R-383 entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine, malgré des travaux forestiers qui seront effectués dans le secteur au cours des prochaines années;

Considérant qu'un nouveau ponceau doit être installé sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour assurer l'intégrité du sentier dans le secteur;

Considérant que le total des investissements est évalué à 310 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis accorde son appui à la demande de financement déposée par le Club de motoneige du Fjord au volet régional de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

3.6 ACHAT DE MÉTAUX

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis vend ses métaux à l'entreprise AIM depuis plusieurs années;

Considérant que l'entreprise Centrem offre à la municipalité un meilleur prix pour l'achat de ses métaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer l'achat des métaux à l'entreprise Centrem jusqu'à la création de l'écocentre par la MRC du Fjord qui devrait être opérationnel en 2023.

3.7 DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS

Considérant que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis fait affaire avec les entreprises R. Bonneau et la Régie des matières résiduelles pour la disposition des matériaux secs;

N° de résolution
ou annulation

2022-05-81

2022-05-82

2022-05-83

2022-05-84



N° de résolution
ou annotation

R-2022-05-85

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2022-05-86

R-2022-05-87

R-2022-05-88

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Considérant que l'entreprise Centrem veut offrir ce service à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Considérant que le montant proposé n'est pas inférieur au montant offert par l'entreprise R. Bonneau et le Régie des matières résiduelles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'offre de Centrem.

3.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Réfection du Chemin du Lac-à-la-Croix

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'avril 2022, 9 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 409 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Certificat d'occupation	0,00 \$	10,00 \$
1	Déplacement bâtiment accessoire	10 000,00 \$	1 030,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	375 000,00 \$	50,00 \$
2	Rénovation résidentielle	13 000,00 \$	50,00 \$
1	Transformation résidentielle	11 000,00 \$	25,00 \$
3	Lotissement	0,00 \$	60,00 \$
9	TOTAL	409 000,00 \$	1 225,00 \$

4.2 ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE DU 256 CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 256 Chemin du Lac-Brébeuf;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 5,17 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande du 256 Chemin du Lac-Brébeuf.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 AIDE FINANCIÈRE DU CLUB MOTONEIGISTES SAGUENAY POUR LES DROITS DE PASSAGE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 1 000 \$ au Club motoneigistes du Saguenay.

5.2 AIDE FINANCIÈRE POUR LA RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 100 \$ pour la Rivière Petit-Saguenay.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

5.3 AIDE FINANCIÈRE POUR LA SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande d'aide financière.

6. INVITATION

6.1 INVITATION SOUPER-BÉNÉFICE RIVIÈRE SAINT-JEAN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un billet pour l'événement.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attirés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 NETTOYAGE DES PLATES-BANDES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'Aménagement Grenon au montant de 2 467,25 \$ pour l'entretien des plates-bandes des terrains de la municipalité.

8.2 DEMANDE DE STATIONNEMENT DE ROULOTTE EN TERRAIN PRIVÉ

Considérant que madame Marlyn Bouchard veut organiser son mariage sur son terrain au lac-Otis;

Considérant que l'article 13.2.5 du règlement de zonage de la municipalité autorise un camping d'événement lors de la tenue d'un événement;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de stationnement de roulotte dans le respect de la réglementation de la municipalité.

8.3 AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser un montant de 100 \$ pour la mise en place du comité de développement.

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Lettre de remerciement du Sentier Notre-Dame-Kapatakan
- 9.2 Lettre de la ministre déléguée à l'Éducation concernant le projet PAFSSPA
- 9.3 Remerciement du CREDD

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 140 573,96 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Bell mobilité	167,94 \$	Cellulaire
Blackburn & Blackburn inc.	334,71 \$	Contrat de services
Machines lourdes R. Bouchard	52 371,11 \$	Contrat de déneigement
Bureautique FTI	279,42 \$	Papeterie
Canadian Tire	827,68 \$	Matériel
Déry Télécom	292,44 \$	Accès réseau
Garage Fernand Boudreault	5,41 \$	Matériel
Geneg inc.	1 090,16 \$	Équipement
Idrotek	442,65 \$	Matériel
Jacinte Marceau	340,00 \$	Remboursement de taxes
Japy électrique	448,56 \$	Entretien
Larochelle équipement	516,82 \$	Matériel
Location d'outils Simplex	2 560,41 \$	Projet SNF
Marché Saint-Félix	112,40 \$	Matériel
Napa	357,57 \$	Matériel et pièces garage
Nettoyage de conduits souterrains inc.	856,56 \$	Réseau d'égout
Nord-Fic	12 524,23 \$	TECQ 2019-2023
Nutrinor	5 899,82 \$	Diesel
Paco	1 118,68 \$	Matériel
Équipements Claude Pedneault	6 764,53 \$	Matériel
Pétrole RL	502,13 \$	Essence
Potvin & Bouchard	881,22 \$	Matériel
Produits BCM Itée	31,48 \$	Réseau d'égout
RMR	1 576,81 \$	Quote-part
Robin Pctvin inc.	953,93 \$	Réparations



N° de résolution
ou annulation

R-2022-05-95

Séance
extraordinaire du 11
mai 2022

Quorum

Ordre du jour

Avis de convocation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Sécur	117,21 \$	Contrat
Services sanitaires R. Bonneau	816,32 \$	Roll-Off
Variété LCR	439,74 \$	Équipement
Fadoq	5 000,00 \$	Subvention
Hydro-Québec	11 661,94 \$	Électricité
Environex	803,11 \$	Analyses
Salaires DAS, 6 mars au 2 avril 2022	30 478,97 \$	
GRAND TOTAL	140 573,96 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 2 mai 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire (Hélène Gagnon, directrice générale et sec-très.)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 11 mai 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Est absent : Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Financement des projets en cours
 - 3.2 Rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2021
4. **Période de questions**
5. Levée de l'assemblée

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le mercredi 11 mai 2022 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

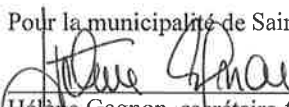
1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. **Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
 - 3.1 Financement des projets en cours
 - 3.2 Rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2021
4. **Période de questions**
5. Levée de l'assemblée



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 9^e jour de mai 2022

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,


Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de transférer des projets en cours à l'excédent accumulé non affecté les projets terminés tels que l'acquisition du terrain de la rue Principale et la TECQ 2014-2018 pour un montant de 138 659,52 \$ pour l'exercice financier 2022.

Il est également résolu d'affecter au surplus accumulé non affecté de la municipalité un montant de 35 519,41 \$ pour la participation de la municipalité au règlement concernant l'incendie à la rampe de mise à l'eau pour l'exercice financier 2021 par la suite d'une radiation effectuée par l'auditeur au 31 décembre 2021.

3.2 RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Après lecture des états financiers par madame Claudia Blanchette, CA, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2021.

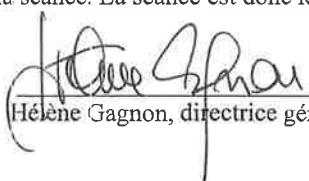
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.